



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1er FEVRIER 2024
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 25 janvier 2024 s'est réuni le jeudi 1er février 2024, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER (à partir du point n° 5), M. Mathieu DUCHESNE, M. Christopher DOMBA, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW (à partir du point n° 3), Mme Eliana VALENTE, **Adjoints**

Mme Marie-Liesse DUPUY, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA (à partir du point n° 3), M. Michel ROBERT, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE (jusqu'au point n° 5), M. Mourad SALAH, M. Olivier PELLETIER, M. Mohammed HADBI (à partir du point n° 4), Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC (à partir du point n° 4), M. Charles HUMBLLOT, M. Khalid OBEIDI (à partir du point n° 2), Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, M. Arnaud SAINT-MARTIN, M. Eric TORTILLON, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Mme Ségolène DURAND (à partir du point n° 3), **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

M. Baytir THIAW (du point n° 1 au point n° 2), Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO (du point n° 1 au point n° 2), Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA (du point n° 1 au point n° 2), M. Giovanni RECCHIA, M. Mohammed HADBI (du point n° 1 au point n° 3), Mme Semra KILIC (du point n° 1 au point n° 3), Mme Sylvie BORDEAUX (pour le point n° 1), M. Khalid OBEIDI (pour le point n° 1), Mme Ségolène DURAND (du point n° 1 au point n° 2).

ABSENTS NON EXCUSES :
REPRESENTES :

Mme Brigitte TIXIER donne pouvoir à Mme Marie-Liesse DUPUY (du point n° 1 au point n°4)

Mme Catherine STENTELAIRE donne pouvoir à M. Christopher DOMBA

Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO donne pouvoir à Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA (à partir du point n° 3)

M. Gilles RAVAUDET donne pouvoir à M. Michel ROBERT

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE (à partir du point n° 6)

Mme Hélène PAJOT donne pouvoir à M. Henri MELLIER

Mme Aude LUQUET donne pouvoir à M. Charles HUMBLLOT

Mme Sylvie BORDEAUX donne pouvoir à M. Khalid OBEIDI (à partir du point n° 2)

M. Jason DEVOGHELAERE donne pouvoir à Mme Céline GILLIER

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

SECRETAIRE :

M.Noël BOURSIN

Le Conseil Municipal a :

1. Désigné Monsieur Noël Boursin en qualité de Secrétaire de séance.
2. Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 20 décembre 2023.
3. Approuvé le Compte-rendu des Décisions du Maire et des marchés.
4. Elu Monsieur Kadir Mebarek et Madame Monique Cellierier pour représenter la Ville au sein du Conseil de Surveillance du Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France.
5. Approuvé le rapport de présentation des actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Melunais, au titre de l'exercice 2022.
6. Approuvé le projet présenté de création d'une antenne de Police Municipale à proximité de la gare, au titre des opérations d'investissement 2024, éligible à Toute Subvention Etat 2024.
7. Fixé les conditions et tarifs de mise à disposition de la salle « L'Escale » ; et Approuvé le projet de mise à disposition gratuite de la salle communale « L'Escale » aux écoles élémentaires publiques et privées communales lauréates, durant la période dédiée à la fête foraine organisée sur le quai du Maréchal Joffre de la Ville de Melun.

8. Approuvé les termes de l'appel à résidence artistique avec hébergement dans le centre-ville de Melun, du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.
9. Approuvé le plan de récolement des collections du Musée d'Art et d'Histoire de la Ville de Melun.
10. Approuvé le principe de la Délégation de Service Public comme mode de gestion pour le réseau de chaleur des villes de Melun et Vaux-le-Pénil.
11. Approuvé la convention à conclure entre la Commune de Melun et le SYNDICAT MIXTE DES 4 VALLEES DE LA BRIE en sa qualité de collectivité en charge de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.
12. Approuvé les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement – Convention Bipartite – Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant : Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « Mixité Sociale » - Bonus « Inclusion handicap » - Bonus Territoire CTG pour la crèche pour la crèche collective « les Colibris » pour la période du 1er août 2023 au 31 décembre 2025.
13. Approuvé le projet d'acquisition auprès de la société TIKEHAU REAL ESTATE V FLASH du bien cadastré section BD 427 et 428 situé 52 rue de Belle Ombre – 15 rue du Gâtinais à Melun, au prix de 950 000 euros.

QUESTIONS ORALES

1/ Question de Monsieur MARTIN relative à la vente d'alcool à emporter et la consommation d'alcool sur la voie publique.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Kadir MEBAREK